



POLITIQUE DE GESTION DES ACTIFS

Septembre 2024



TABLE DES MATIÈRES

Préambule	3
Objet	4
Portée	5
Principes et orientations stratégiques	6
1. Prestation de services aux clients	6
2. Gestion des risques	6
3. Développement durable à long terme et résilience	6
4. Approche globale	7
5. Responsabilité financière et prise de décision en matière de gestion des actifs	7
6. Innovation et amélioration continue	8
Responsabilités relatives à la direction de la mise en œuvre	8

Préambule

Pour commencer, il est bon de comprendre pourquoi il est nécessaire d'élaborer une politique de gestion des actifs. La politique de gestion des actifs offre des avantages significatifs à une municipalité :

- Elle montre que la municipalité s'engage à encourager l'amélioration continue et à adopter la gestion des actifs comme mode opérationnel.
- Elle sensibilise à ce que la municipalité juge comme étant une bonne gestion des actifs et fixe une direction solide et des attentes explicites. Elle donne un mandat clair et agit au besoin comme un moteur pour les activités d'amélioration opérationnelle.
- Elle constitue une base pour définir des objectifs de gestion des actifs alignés sur les grands objectifs stratégiques de la municipalité.

Le non-respect de la Politique de gestion des actifs pose des risques réels, comme une mauvaise planification des activités de maintenance et du développement des actifs, des mauvais choix et des conflits dans les choix d'investissement, une mauvaise coordination et des services inefficaces. De plus, les projets pourraient ne pas répondre aux réelles priorités de la ville et sa vision globale sur ses actifs pourrait être en partie perdue.

La Ville de Longueuil reconnaît que la gestion efficace et durable de ses actifs physiques est essentielle pour assurer la qualité de vie et le développement harmonieux de son territoire. Elle s'engage donc à adopter et à mettre en œuvre les meilleures pratiques de gestion des actifs afin de répondre aux besoins actuels et futurs de ses citoyens, partenaires et employés, dans le respect des principes de développement durable et d'équité intergénérationnelle.

POLITIQUE DE GESTION DES ACTIFS

Objet

La Ville de Longueuil offre divers services à la collectivité qui nécessitent l'utilisation d'actifs physiques, comme des bâtiments ; des infrastructures de transport, de drainage, d'égouts et d'aqueducs ; des terrains ; et des équipements motorisés qu'elle doit entretenir, gérer et renouveler selon leur différent cycle de vie.

La gestion des actifs est une approche globale qui mobilise tous les services municipaux de la Ville de Longueuil, pour apporter de la valeur à la collectivité par la gestion efficace des infrastructures existantes et nouvelles. Il s'agit d'une approche optimisée, transversale et adaptée à l'ensemble des directions.

L'objectif de cette Politique est d'optimiser les bénéfices, de réduire les risques et de fournir des services de qualité de façon durable à la collectivité. De bonnes pratiques de gestion des actifs sont indispensables si l'on veut bâtir des collectivités durables et résilientes. Il s'agit également de maintenir ou d'améliorer les services des infrastructures municipales, de réduire les risques liés à leur dégradation et de minimiser les coûts de leur cycle de vie.

Cette Politique présente les grands principes de gestion des actifs à appliquer à l'échelle de la Ville de Longueuil.

Portée

Ce document établit les orientations, les objectifs et les responsabilités de la Ville de Longueuil en matière de gestion des actifs. Elle s'applique à **l'ensemble des actifs physiques actuels et futurs** dont la Ville a la propriété ou la responsabilité, qu'ils soient de compétence locale ou de compétence d'agglomération.

Ces actifs sont, notamment, ceux énumérés ci-dessous.

Sous la responsabilité de la Direction des technologies de l'information

- Le réseau de fibre optique

Sous la responsabilité de la Direction des biens immobiliers

- Les bâtiments municipaux et leurs équipements

Sous la responsabilité de la Direction du génie

- Les réseaux de conduites de distribution d'eau potable, de collecte des eaux usées et de collecte des eaux pluviales
- Les chaussées, les trottoirs, les pistes cyclables et les stationnements
- Les parcs, les espaces verts, les aires de jeu et les jeux d'eau
- Les actifs naturels, les cours d'eau, les terrains contaminés et les dépôts à neige
- Les lampadaires, les feux de circulation et les ouvrages d'art
- Les stations de pompage locales

Sous la responsabilité de la Direction de la gestion des eaux

- Les ouvrages de captage, de production d'eau potable, d'assainissement des eaux usées et d'eau non traitée

Sous la responsabilité de la Direction des travaux publics et gestion des équipements motorisés

- Les véhicules et les équipements motorisés

La Ville possède des actifs qui servent aux résidents et elle peut acquérir ou construire de nouveaux actifs chaque année. Cette Politique de gestion des actifs concerne les actifs dont la Ville est propriétaire.

Lorsque des actifs non détenus par la Ville sont utilisés pour fournir des services, la Ville travaille avec les propriétaires de ces actifs et leur recommande les principes énoncés dans cette Politique.

Au même titre qu'il est important de définir quels actifs sont concernés par cette Politique, il est nécessaire de mentionner que tous les employés de la Ville de Longueuil qui ont un lien direct ou indirect avec les actifs pour fournir des services aux citoyens sont concernés par cette Politique.

Principes et orientations stratégiques

La Ville de Longueuil s'appuie sur les principes suivants pour orienter sa gestion des actifs :

1. Prestation de services aux clients

La Ville de Longueuil vise à offrir des services de qualité, sécuritaires, accessibles et adaptés aux besoins et aux attentes des usagers, en tenant compte des risques, des coûts et des ressources disponibles. Elle respecte les normes et les règlements applicables à ses services.

D'ici 2026, les différentes directions souhaitent consolider leur vision sur les actifs par des données sur les niveaux de services. Par la définition des indicateurs et des objectifs (seuils/cibles), en les mesurant et les communiquant régulièrement, cette approche va apporter au portrait des actifs une vision orientée vers les usagers et aidera à la prise de décision transversale sur l'ensemble des typologies d'actifs.

2. Gestion des risques

La gestion des risques fait partie des objectifs de la gestion des actifs à Longueuil. La Ville souhaite ainsi évaluer les risques liés à ses actifs en fonction de leur probabilité d'occurrence et des conséquences possibles sur les services, la sécurité, la santé, l'environnement et d'autres critères à définir. Elle envisage de définir et de mettre en œuvre des mesures pour prévenir, atténuer, transférer ou accepter les risques. Elle compte assurer le suivi et le contrôle de ces risques, ainsi que leur communication aux parties prenantes concernées. Elle vise à renforcer la résilience de ses actifs face aux événements imprévus ou indésirables.

3. Développement durable à long terme et résilience

Au moment de la rédaction de cette Politique, la Ville de Longueuil travaille à intégrer les enjeux climatiques et le développement durable dans sa gestion des actifs. Elle planifie et évalue les risques, les cibles de rendement et les impacts selon des critères socioculturels, environnementaux et

économiques. Ce faisant, la Ville cherche à réduire son empreinte écologique, à protéger la nature et à s'adapter aux changements. Elle adopte une approche globale qui considère le cycle de vie des actifs, leur valeur pour la collectivité et leur contribution aux services. Elle espère ainsi favoriser la collaboration entre les directions et les parties prenantes pour que les décisions prises soient cohérentes avec sa vision et ses objectifs.

4. Approche globale

Avec son programme de gestion des actifs, la Ville de Longueuil adopte une vision corporative et donc globale de la gestion de ses infrastructures, laquelle exige une collaboration et une coordination entre les différentes directions et autres parties prenantes. L'objectif est d'optimiser la valeur pour la collectivité en tenant compte du coût global de possession et de l'atteinte des niveaux de services souhaités tout au long du cycle de vie des actifs. La Ville reconnaît les interdépendances et les synergies entre les différents systèmes d'actifs et les services qu'ils soutiennent. Cette approche permet une prise de décision intégrée, alignée sur la vision et les objectifs stratégiques de la Ville. Dans le cadre de cette gouvernance de la gestion corporative des actifs (voir Figure 1), un comité interdirection de gestion des actifs est en cours de création.

5. Responsabilité financière et prise de décision en matière de gestion des actifs

La Ville de Longueuil fait preuve de responsabilité financière et de transparence dans sa gestion des actifs. Elle élabore et met à jour des plans financiers sur trois ans qui reflètent les besoins et les priorités d'investissement dans les actifs. Comme mentionné dans les autres principes, la Ville de Longueuil s'engage dans une démarche à plusieurs niveaux pour avoir une vision à plus long terme de ses besoins en investissements. L'objectif est d'aligner la planification financière avec l'estimation des besoins — il est donc nécessaire d'obtenir une vision des investissements sur les actifs de la Ville pour les 10 années à venir (Plan décennal d'investissements – PDI).

Cette planification à long terme s'appuie sur une évaluation des coûts et des bénéfices des différentes options d'investissement sur les actifs grâce à une analyse multicritère de prise de décision (risques, niveaux de services, répercussions sur l'environnement, etc.).

La Ville s'engage à affecter les ressources nécessaires pour assurer le maintien et le renouvellement des actifs existants et l'acquisition ou la construction de nouveaux actifs, selon les principes mentionnés dans cette Politique et dans la Stratégie de gestion des actifs.

6. Innovation et amélioration continue

La Ville de Longueuil s'engage à améliorer sa gestion des actifs municipaux en se basant sur des documents stratégiques qui définissent les principes, les objectifs et les plans d'action à suivre. Elle vise à mieux connaître ses actifs, à optimiser ses processus décisionnels, à évaluer les risques associés à ses actifs et à clarifier les rôles et responsabilités de chacun. Elle promeut également une culture d'innovation et d'amélioration continue en se tenant à jour sur les meilleures pratiques (salons, comités, associations, etc.), en surveillant et évaluant son programme de gestion des actifs (échelle de maturité en gestion des actifs de la FCM) et en renforçant les compétences de son personnel grâce à des outils, à de la formation et au soutien appropriés.

Responsabilités relatives à la direction de la mise en œuvre

La Ville de Longueuil définit les responsabilités suivantes pour assurer la mise en œuvre de sa Politique de gestion des actifs :

- Le conseil municipal et la direction générale examinent et approuvent la Politique de gestion des actifs. Ils priorisent la gestion efficace des actifs et examinent le programme de gestion des actifs et les budgets de façon continue.
- Les directions générales adjointes, les directions de la Ville et le Bureau des grands projets et de la gestion corporative de projets approuvent l'élaboration, la mise en œuvre et la gestion du programme de gestion des actifs.
- Le comité interdirection de gestion des actifs ainsi que l'expert conseiller en gestion des actifs au Bureau des grands projets et de la gestion corporative de projets collaborent et assurent la transversalité de l'information pour l'élaboration, la mise en œuvre et la gestion de la Politique de gestion des actifs. Ils assurent ensemble un travail tactique sur l'ensemble des typologies d'actifs concernés par le programme de gestion des actifs.
- Les collaborateurs responsables de la gestion des actifs dans les différentes directions participent à la mise en œuvre de la Politique de gestion des actifs selon leurs rôles et leurs fonctions, respectent les règles et les procédures établies, utilisent les outils mis à leur disposition,

POLITIQUE DE GESTION DES ACTIFS

contribuent à l'amélioration continue des pratiques et signalent tout problème ou anomalie liés aux actifs ou aux services.

La Ville de Longueuil révisera sa Politique de gestion des actifs durant l'année 2029. Au besoin, elle effectuera une révision anticipée en tenant compte des changements de contexte, des besoins et des attentes de ses parties prenantes, ainsi que des résultats de la mise en pratique des actions et volontés évoquées dans sa Politique et sa Stratégie de gestion des actifs.

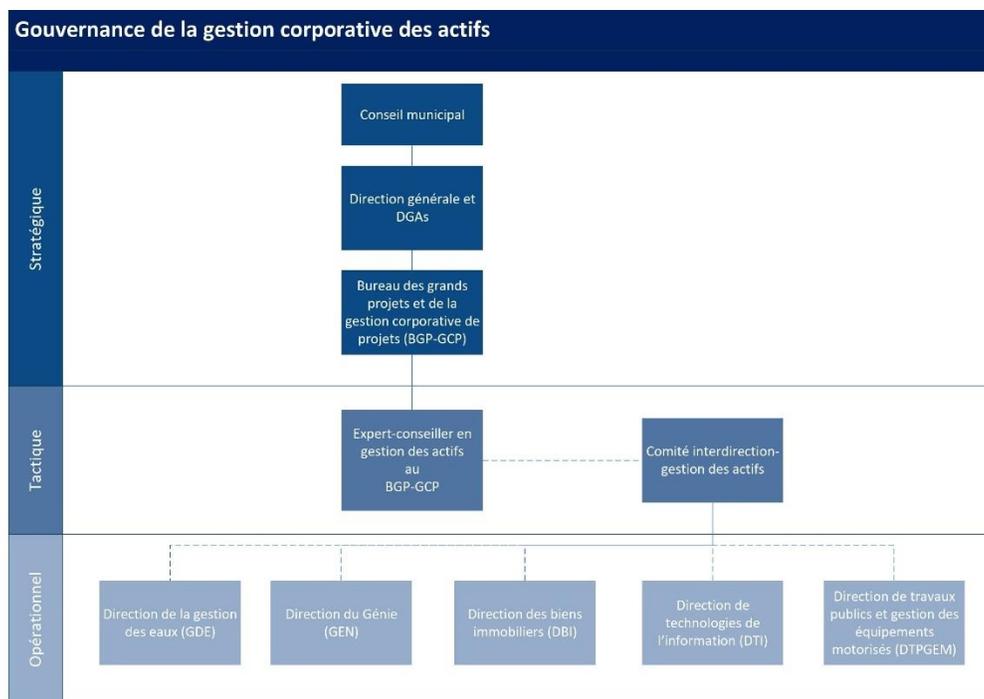


Figure 1 : Gouvernance de la gestion corporative des actifs